

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Juin 1874.

PÉTARDS SANS ARTIFICE.

L'Assemblée nationale et la Société des gens de lettres peuvent se donner la main. Le même jour, c'était samedi, presque à la même heure, ont eu lieu deux séances également incroyables ; l'une sur le théâtre ordinaire des Folies Parlementaires séant à Versailles, l'autre, rue Geoffroy-Marie, chez messieurs les gens de lettres.

Nos lecteurs se rappellent de quoi il était question, rue Geoffroy-Marie. On leur a d'ailleurs fait connaître hier le résultat singulier du litige. Un membre de la Société, notre confrère M. Emile Blavet, rédacteur du *Gaulois*, conservateur très-militant, demandait la radiation de quatre communards de la plus belle eau : MM. Félix Pyat, Jules Vallès, Pascal Grousset et Razoua. Aux termes des statuts, un jury disciplinaire fut convoqué, et vous savez le reste, du moins d'une façon sommaire (nous reviendrons tout-à-l'heure sur certains détails) : ce jury a décidé que la demande de M. Emile Blavet était juste en principe, c'est-à-dire que les quatre écrivains mis en cause devaient être considérés comme indignes, en raison de leur condamnation par les conseils de guerre à des peines afflictives ou infamantes, de figurer désormais parmi les membres de la Société. Cas prévus par l'article 66 des statuts.

Du moment que le principe était admis par le jury disciplinaire, il semblait aller de soi que les quatre condamnés : Pyat, Vallès, Grousset et Razoua, fussent tous effacés d'un seul et même trait de plume.

Eh bien, comme vous l'avez vu, une décision toute contraire a prévalu. MM. Félix Pyat et Grousset continueront à faire l'ornement de la société des gens de lettres, tandis que MM. Vallès et Razoua en sont exclus.

Mystère et contradiction !

Il nous semble pourtant, à nous qui ne sommes ni membre du jury disciplinaire, ni même membre de la Société des gens de lettres, que le principe devait être ou admis ou repoussé, qu'une porte doit être ouverte ou fermée, et que le quatuor ne pouvait qu'être maintenu tout entier ou tout entier expulsé.

M. Bérenger (de la Drôme) aurait éclairé de sa parole les délibérations du jury et inspiré sa décision, où la conclusion se bat en duel avec les prémisses, que cette décision n'aurait pu être plus surprenante et plus incompréhensible.

Bérenger, c'est tout dire, et dans le monde entier jamais un embrouilleur ne sut mieux son métier.

Ce sont des pétards sans artifice ! s'est écriée une voix de la droite, celle de M. Audren de Kerdrel, tandis que M. Bérenger exposait à la tribune son singulier système, en vertu duquel la Chambre aurait, par son vote du 30 mai, défait exactement ce qu'elle avait fait par son vote du 16 mai.

Le 16, le ministère de Broglie demandait que la discussion de la loi électorale précédât le vote de la loi municipale.

M. Bérenger et ses amis, toutes les gauches, 52 voix de la droite, le groupe de l'appel au peuple forment une majorité qui renverse le cabinet et donne le pas à la loi municipale.

Le 30, M. Bérenger vient demander que

la Chambre, comme une autre Pénélope, défasse ce qu'elle a fait, et adopte l'ordre et la marche recommandés par le cabinet de Broglie.

Alors, pourquoi avoir fait tomber le cabinet sur cette question si c'était pour reconnaître, à si bref délai, qu'il avait complètement raison ?

C'est ici que M. de Kerdrel s'est écrié : « Ce sont des pétards sans artifice. »

Il aurait pu dire aussi bien : « Ce sont des artifices sans pétard. » En effet, la France verra qu'il y a là-dessous des finesses, mais de pareilles malices n'ont ni retentissement, ni lumière. Elles ne dissipent pas la nuit dans laquelle nous tâtonnons, elles ne couvrent pas de leur bruit les mille bruits quotidiens. C'est inutile et cela tient de la place. C'est terne et sourd.

Artifices sans pétard, pétards sans artifice. Conclusion : du temps perdu, de vrais logoglyphes proposés à un peuple qui demande qu'on lui parle clair ou, mieux encore, qu'on agisse franchement, et la république byzantine s'installant de plus en plus sur les ruines de la république conservatrice rêvée par M. Thiers, de la république radicale enterrée, espérons-le, en face du berceau de la république athénienne parfumée à l'opopanax que M. Gambetta a célébrée aux funérailles du comte d'Alton-Shée.

Cette journée de samedi peut être considérée comme un triomphe pour la cause du galimatias.

Je défie un simple Français, bien constitué, suffisamment lettré, n'étant ni myope, ni presbyte, de démêler quoi que ce soit de clair et de satisfaisant, pour sa raison, soit dans ce qui s'est passé à Versailles, soit dans ce qui s'est manigancé à la Société des gens de lettres.

M. Léo Lespès, défenseur d'office du citoyen fuyard Félix Pyat, a défilé un chapelet d'anecdotes sur son client, et il a gagné sa cause, puisque l'auteur du *Chiffonnier*, l'ex-membre de la Commune, collègue des incendiaires et des assassins, sinon incendiaire et assassin lui-même, continuera, jusqu'à nouvel ordre, à figurer sur les listes de l'association.

Parmi les singuliers arguments maniés par M. Léo Lespès avec la bonhomie et l'adresse familières à Timothée Trim, j'ai noté au passage celui-ci, dans le compte-rendu fort détaillé que donne le *Gaulois* de cette affaire où l'un de ces rédacteurs jouait un rôle essentiel :

« Tous ceux qui ont l'honneur de toucher une plume sont un peu fous, » a dit M. Léo Lespès, en matière d'excuse pour son client. Grand merci ! alors de quel droit ceux qui manient la plume prétendent-ils éclairer et diriger les autres ? C'est eux, au contraire, qui auraient besoin d'être guidés, et c'est réduire la Société des gens de lettres au rôle de succursale de Charenton.

Quant à M. Tony Révillon, qui plaide pour MM. Pascal Grousset, Vallès et Razoua, il l'a pris sur un tout autre ton, et peu s'en faut qu'il n'ait demandé la tête de l'accusateur de ces excellents citoyens. Entre autres théories audacieuses, M. Tony Révillon a émis celle-ci, qu'un condamné par contumace n'était pas un condamné.

On sait, en effet, que, sur ses trois clients, un seul a été frappé après un débat contradictoire, Pascal Grousset. Or, c'est justement celui-ci que la Société des gens de lettres a amnistié complaisamment.

Si vous y comprenez quelque chose, grand bien vous fasse ! Quant à moi, je crois qu'une récompense honnête serait due aussi

bien à ceux qui auront déchiffré cette énigme qu'aux citoyens prodigieux qui pourraient se guider dans le labyrinthe de la discussion parlementaire de samedi.

Tout cela ce sont des pétards sans artifice, comme dit M. Audren de Kerdrel.

Tout cela, c'est de la république byzantine, aussi bien la république des lettres qui a son aréopage rue Geoffroy-Marie que la république plus ou moins républicaine qui a ses sept cents et tant de souverains à Versailles.

Je ne suis pas dans le secret des desseins de M. Blavet et j'ignore s'il a l'intention de citer devant la justice civile la Société des gens de lettres, qui s'affranchit si lestement de ses propres statuts et qui ne reconnaît un principe que pour se refuser aussitôt à l'appliquer aux uns, tandis qu'elle l'applique aux autres.

Quoi qu'il en soit, la sentence rendue par le jury de la Société des gens de lettres était digne de Versailles, et Versailles, de son côté, n'est pas plus obscur avec ses « pétards sans artifice » que la Société des gens de lettres avec sa justice mi-partie, moitié pour et moitié contre les communards.

Quand donc le bon sens exilé rentrera-t-il en France ?

Quand donc rallumera-t-on ces fameux flambeaux qui ont fait autrefois de nous la nation dont la pensée et le langage étaient réputés les plus clairs de l'univers ? Autrefois, le brouillard passait pour une spécialité anglaise, le nuage pour une spécialité allemande, et la lumière était française. Nous avons changé tout cela. Nos poudres sont mouillées, nos artifices ratent et nos pétards font long feu. Nous devenons la terre de l'embrouillamini. (Paris-Journal.)

Chronique générale.

Nous sommes de plus en plus enfoncés dans un bourbier d'intrigues, tant au dedans qu'au dehors. Le ministère du 22 mai a beau faire le mort, il est menacé par les manœuvres actives de quelques mécontents du centre droit avec le centre gauche.

La *Presse* fait connaître le plan de campagne qui se prépare. Le parti septennaliste veut engager la lutte à propos du scrutin pour l'élection des trois membres de la commission des Trente appelés à remplacer MM. Tailhand, de Cumont et Grivard.

Voici ce que dit la *Presse* : « Ce scrutin va être pour les partisans de l'organisation sérieuse du septennat une occasion de se compter. Le terrain ne peut être mieux choisi. Il est certain, en effet, que par le choix des trois nouveaux membres de la commission des Trente, l'Assemblée sera à même de prouver s'il existe une majorité voulant que le septennat devienne une réalité. . . . Le centre droit et le centre gauche sont à la veille de s'unir étroitement à la gauche modérée. »

Les gauches, dirigées, par M. Thiers, font aussi les mortes, mais elles guettent l'occasion, comme au 16 mai, de se porter du côté où le ministère pourra être ébranlé. Cette occasion se présentera soit aujourd'hui sur la question de priorité de la loi municipale, soit comme nous l'annonce la *Presse*, à propos de la nomination de trois nouveaux membres de la commission des Trente. Quoique les gauches repoussent toute organisation constitutionnelle du septennat, elles voteront pour les candidats favorables à cette

organisation, afin d'enlever la majorité au ministère.

Vous remarquerez l'ardeur avec laquelle le *Journal de Paris* se joint à la *Presse* pour hâter la fusion du centre droit avec le centre gauche en vue de l'organisation du septennat.

Si quelques voix du centre droit venaient à se détacher de la droite, celle-ci, malgré l'appui des 52 de l'extrême droite, se trouverait en minorité ; le ministère n'aurait plus de base d'opération et le maréchal de MacMahon tomberait encore dans le plus sérieux embarras.

Tout semble donc marcher à une crise où le maréchal-président pourrait être acculé à prendre des mesures extrêmes. Soyez certain qu'il y est de plus en plus poussé par beaucoup de gens civils et militaires, et même par la presse, comme on a pu en juger.

On prétend que si une nouvelle retraite ministérielle avait lieu, le maréchal essaierait de gouverner avec de simples commis, ce qui semble bien peu praticable.

Les bureaux ont achevé l'examen des pièces relatives à deux élections qu'il restait encore à valider, celle de M. Ledru-Rollin, dans la Vaucluse, et celle de M. Hérisson, dans la Haute-Saône. Pour cette dernière, le rapport conclut à la validation, les protestations contre l'élection ayant été reconnues sans fondement. Quant à celle de M. Ledru-Rollin, il n'y a pas de contestation.

L'Événement annonce qu'à la suite de protestations contre l'élection de M. de Bourgoing, le ministre de l'intérieur a ordonné de faire une enquête qui établira quels sont, parmi ses subordonnés, ceux qui ont dépassé les limites d'une réserve commandée par les convenances politiques.

Le bruit avait couru que M. Magne, revenu de sa terre du Périgord, devait demander la mise à l'ordre du jour immédiate des lois de finances et des projets d'impôts destinés à combler le déficit de 36 millions que le budget de 1874 accuse en ce moment et qui croît tous les jours. Mais le bruit du retour de M. Magne a été démenti.

On assure que le gouvernement ne sortira de son mutisme que pour demander cette semaine à l'Assemblée de fixer un jour pour la discussion du projet de loi sur les cadres. La tactique du ministère consistera à atteindre le groupement des forces dans l'Assemblée.

Si une majorité favorable à l'adoption des lois constitutionnelles s'organise en dehors de lui, il se mettra à la tête de cette majorité, sinon il prendra l'initiative d'une demande de dissolution qui serait proposée à la Chambre.

M. Dahirel a été entendu par la commission d'initiative parlementaire.

On sait que M. Dahirel a déposé une proposition tendant à ce que la Chambre se prononce, le 15 juin prochain, sur la question de restauration monarchique.

M. Wolowski a déposé devant la commission

sion du budget de 1874 un système destiné à équilibrer le budget.

Il propose de consolider les 1,114 millions dus tant à la Banque qu'à l'emprunt Morgan et de les convertir en 5 ou en 3 0/0.

Les 225,400,000 francs déjà votés par la Chambre pour le remboursement et le paiement des intérêts à la Banque et le service de l'emprunt Morgan seraient employés, savoir :

25 millions à équilibrer le budget.
100 millions à réduire la dette flottante.
100 millions à amortir d'autres découverts.

La *Volonté nationale*, des Charentes, organe du prince Napoléon, dit que le prince se présentera, aux prochaines élections générales, dans la Charente, dans la Charente-Inférieure et aussi dans la Seine.

Un certain nombre de préfets ont interdit, dans leurs départements, la vente sur la voie publique et le colportage du *Siecle*; nous citerons notamment les départements de l'Allier, des Bouches-du-Rhône, de l'Aisne, de la Nièvre, du Rhône et de Vaucluse.

On écrit de New-York, 31 mai :

« Rochefort vient de publier une lettre dans laquelle il justifie et en même temps approuve l'incendie et les exécutions de la Commune, et les qualifie de représailles.

Il raconte, en outre, les souffrances terribles des communistes pendant leur déportation et leur exil dans la Nouvelle-Calédonie. Il attaque vivement le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. »

Le *Gaulois* publie une lettre de M. Xavier Eyma au président de la Société des gens de lettres.

M. Xavier Eyma donne sa démission de membre de cette Société.

Un arrêté du préfet de Meurthe-et-Moselle interdit la vente du *Progrès de l'Est* sur la voie publique.

Depuis quelques mois, on exécute à la préfecture de police un travail de statistique fort important; il s'agit de relever le nombre des marchands qui sont autorisés à vendre de l'huile de pétrole et autres liquides dangereux.

Ces industriels sont obligés d'obtenir une autorisation spéciale afin de pouvoir se livrer au débit des essences minérales.

Une récente ordonnance de M. Léon Renault enjoint à ces commerçants de faire une nouvelle déclaration auprès de son administration, et de se conformer aux prescriptions de l'ordonnance relative aux réceptifs et aux mesures de sûreté à employer pour la conservation et la vente du pétrole.

Plus de 3,000 marchands se sont déjà conformés aux prescriptions administratives.

Les journaux de Toulouse nous apprennent que M. Perrotin, astronome adjoint à l'Observatoire de cette ville, vient de découvrir une nouvelle planète. C'est la cent trentehuitième connue.

M. Halanzier a été reçu par le nouveau ministre des travaux publics, avec lequel il a eu une très-longue conférence. M. Cailiaux, qui, comme député, a été rapporteur de la loi concernant la reconstruction du nouvel Opéra, et qui, en cette qualité, est tout à fait au courant de la question, a promis à M. Halanzier son concours le plus actif et s'est engagé à presser les travaux de telle sorte que l'inauguration du monument pourrait bien avoir lieu le 1^{er} décembre prochain.

Nouvelles extérieures.

La *Gazette de Cologne* publie, à la date du 30 mai, un article dans lequel nous remarquons le passage suivant :

« Nous savons en Allemagne combien notre empereur et nos hommes d'Etat sont

peu enclins à placer un pays étranger sous la domination de l'Allemagne, et nous n'avons pas besoin qu'on nous avoue officiellement ou officieusement que l'on ne songe pas à Berlin à faire monter un Allemand sur le trône d'Espagne. Ni l'empereur d'Allemagne ni le peuple allemand ne désirent se trouver un jour forcés de faire en Espagne une expédition presque impossible pour soutenir un prince allemand ou de voir un prince allemand quitter l'Espagne comme naguère le roi Amédée. La candidature Hohenzollern disparaîtra cette fois de l'ordre du jour sans faire d'autre bruit que celui que lui font faire les journaux.

Le gouvernement français sera sans doute assez prudent pour ne pas lancer sa meute officieuse contre l'Allemagne à cause de ces bruits dénués de fondement, et la presse officieuse de Berlin évitera certainement de prendre la mouche au sujet des récits publiés par les organes non autorisés de la presse française. Il suffit que la question de la neutralité de la Belgique, de nouveau mise sur le tapis, ait inutilement réveillé le mécontentement de la France envers l'Allemagne. On agira d'autant plus sagement en laissant dormir tous les autres sujets de querelle. Tout homme raisonnable peut donner son entière approbation aux actes du gouvernement allemand. Puissent les journaux que l'on considère comme reproduisant les idées du gouvernement allemand contribuer par leur langage à ce que ses actes ne soient pas jugés d'une manière fautive à l'étranger ! »

C'est très-beau de la part de la *Gazette de Cologne* de chercher à apaiser les esprits en éloignant de l'horizon politique les quelques points noirs qui l'obscurcissent depuis une semaine. Mais la *Gazette de Cologne* a grand tort de s'escrimer ainsi pour nous démontrer que l'Allemagne n'a aucun intérêt à s'en aller se créer des complications politiques en Espagne.

Nous connaissons suffisamment le caractère, le tempérament et l'histoire de nos voisins d'au-delà des Pyrénées pour nous effrayer outre mesure des bruits qui circulent aujourd'hui, relativement à l'intervention de l'Allemagne en Espagne. Son intérêt n'est pas d'aller tenter des aventures guerrières en un pays où le patriotisme et l'horreur instinctive de tout ce qui est étranger dominent dans le cœur de l'Espagnol.

L'Italie a voulu planter sur le sol ibérique un prince de race italienne. Cet Amédée, qui devait réaliser les plus beaux rêves, a quitté piteusement son royaume pour rentrer sous le toit paternel.

Quelle figure ferait un Allemand sous les voûtes mauresques de l'Alhambra ou dans ce palais de l'Escorial où vivent les souvenirs et la mémoire des héros espagnols? Le positivisme tudesque serait mal à l'aise dans ces enceintes où tout respire la vaillance et l'honneur des preux de la vieille Espagne!

Que la Prusse s'aventure avec son artillerie Krupp dans les gorges pyrénéennes, et elle saura ce qu'un peuple sait entreprendre contre l'étranger, quand le patriotisme et l'amour de l'indépendance sont les deux vertus qui la dominent et l'entraînent.

Nouvelles militaires.

Le nouveau ministre de la guerre, vice-président du conseil, vient d'adresser aux autorités militaires la circulaire ci-après :

« Versailles, le 26 mai 1874.

« Messieurs, je viens d'être appelé, pour la seconde fois, à l'insigne honneur de diriger l'armée en qualité de ministre de la guerre.

« En prenant possession de ces hautes fonctions, je tiens tout d'abord à constater que, grâce à l'activité et à l'initiative éclairée du général du Barail, mon prédécesseur, les principes généraux de la nouvelle organisation de l'armée, établis par la loi que l'Assemblée nationale a votée le 24 juillet 1874, ont reçu, partout où cela a été possible, une heureuse et immédiate application.

« Je vais avec vous continuer cette œuvre si importante pour l'avenir de notre pays; mais, pour les mener à bonne fin, j'ai besoin du concours dévoué de tous.

« Je sais qu'en raison du bon esprit qui anime chacun à tous les degrés de la hiérarchie, ce concours ne me fera pas défaut; aussi je ne crois pas avoir besoin d'insister sur la nécessité qu'il y a à ce que les ordres

et les instructions du ministre, seul responsable vis-à-vis de l'Assemblée nationale et du Président de la République, soient partout scrupuleusement et ponctuellement exécutés.

« Recevez, etc.

« Le vice-président du conseil, ministre de la guerre,

« Général E. DE CISSEY. »

M. le ministre de la guerre vient de prescrire à MM. les chefs des dix-huit corps d'armée d'avoir à prendre leurs mesures en vue des grandes manœuvres qui doivent avoir lieu incessamment, et à l'occasion desquelles tous les hommes faisant partie des réserves seront rappelés.

Le ministre recommande aux généraux commandant en chef de lui faire, dès maintenant, toutes leurs observations sur cette mesure, afin que, dès qu'elle sera ordonnée, elle ne souffre aucune difficulté dans son application.

Les Prussiens, gens pratiques s'il en fut jamais, ont trouvé un excellent moyen d'exercer les troupes du génie militaire. Les villes françaises annexées depuis la guerre et qui n'entrent pas dans le nouveau plan de défense tracé par M. de Moltke verront très-prochainement leurs vieilles murailles sauter ainsi que leurs forts.

Ainsi, cette année, les mineurs hessois et badois, ainsi que ceux du 45^e corps qui tient garnison en Alsace-Lorraine, en guise d'exercice, feront sauter les différents fronts des anciennes fortifications de la petite ville de Marsal, située dans la partie du département de la Meurthe cédée à l'Allemagne.

Pour détruire les petits forts détachés de Harancourt et d'Orléans, le génie allemand emploiera des préparations de dynamite et de nitroglycérine.

Chronique locale et de l'Ouest.

Nous avons eu hier soir une pluie abondante amenée par un orage.

Mais le baromètre se tient toujours haut, et il ne sera pas étonnant de voir d'ici peu le soleil briller de nouveau.

Le besoin d'eau se fait de plus en plus sentir pour les cultures.

Nous apprenons avec un véritable plaisir que les tarifs de la Compagnie Poitiers-Saumur, concernant les voyageurs et les marchandises, vont subir une heureuse modification. C'est une bonne nouvelle pour le commerce. Rien n'est donc négligé par la Compagnie de la Vendée pour donner satisfaction à tous les intérêts.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure la proposition de remplacer son tarif spécial P. V. n° 7 par le tarif suivant :

Houilles et agglomérés de houille, prix par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

Des Sables-d'Olonne (gare maritime) aux stations suivantes, et réciproquement :

Bressuire, 6 fr.; Thouars, 6 fr. 50; Loudun, 7 fr.; Chinon, 7 fr. 50; Poitiers (via Arçay), 9 fr. 50; Saumur (via Loudun), 7 fr. 50.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure la proposition de remplacer son tarif spécial P. V. n° 4 par le tarif suivant :

Matériaux de construction.

§ I. — Cailloux, carreaux en pierre, dalles en pierre, meules de moulins, moellons, pavés, pierres à chaux, pierres meulières, pierres de taille brutes.

D'une station quelconque à une autre station du réseau. — Prix par tonne et par kilomètre, frais de gare compris :

0 fr. 06 pour les parcours jusqu'à 100 kilomètres, avec minimum de perception de 3 fr. et maximum de 5 fr. par tonne.

0 fr. 04 pour les parcours au-dessus de 100 kilomètres, avec minimum de perception de 5 fr. par tonne.

Exceptionnellement, prix par 1,000 kilo-

grammes, frais de gare compris. — De Poitiers aux Sables-d'Olonne (gare maritime), sans réciprocité (via Arçay). Distance : 233 kilomètres. Prix : 7 francs.

§ II. — Briques, carreaux de ciment sans ornementation, carreaux en terre cuite sans ornementation, chaux, ciment, plâtre, sable, tuiles sans ornementation, tuyaux de drainage.

D'une station quelconque à une autre station du réseau. — Prix par tonne et par kilomètre, frais de gare compris :

0 fr. 06 pour les parcours jusqu'à 100 kilomètres, avec minimum de perception de 3 fr. par tonne.

0 fr. 05 pour les parcours au-dessus de 100 kilomètres, avec minimum de perception de 6 fr. par tonne.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure la proposition de remplacer son tarif spécial P. V. n° 6 par le tarif suivant :

Bois.

§ I. — Bois de corde, bois de charpente en grume, bois de sadotage, chevrons, coins en bois, cotrets, échaldas, feuillards en bois pour cercles, gournables, lattes, madriers, mâts, perches, planches, poteaux, poutres, poutrelles, solives, souches à brûler, traverses pour chemins de fer, tuyaux en bois, voliges — (non compris tous bois de noyer, de buis et bois exotiques).

D'une station quelconque à une autre station du réseau. — Prix par tonne et par kilomètre, frais de gare compris :

0 fr. 07 pour les parcours jusqu'à 150 kilomètres, avec minimum de perception de 3 fr. 50 c. par tonne, 0 fr. 05 pour les parcours au-dessus de 150 kilomètres, avec minimum de perception de 10 fr. 50 par tonne.

§ 2. — Bourrées et fagots.

D'une station quelconque à une autre station.

0 fr. 35 par plate-forme et par kilomètre, frais de gare compris, avec minimum de perception de 10 fr. par plate-forme.

AVIS IMPORTANT. — Les prix des présents tarifs ne seront appliqués qu'autant que l'expéditeur en fera la demande expresse sur sa note d'expédition; à défaut de cette demande préalable, l'expédition sera taxée, de droit, aux prix et conditions des tarifs généraux de la Compagnie.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'elle délivre des *billets de voyageurs* à son bureau de l'exploitation, boulevard de l'Ouest, à la Roche-sur-Yon.

Ces billets sont délivrés le jour ou la veille du jour où ils doivent être utilisés. Ils sont valables pour tous les trains.

La délivrance de ces billets a lieu tous les jours excepté le dimanche: le matin, de huit heures à onze heures; le soir, de une heure à six heures.

Les billets une fois pris, on n'en rend pas la valeur.

COURSES D'ANGERS.

Nous rappelons à nos lecteurs que les courses d'Angers auront lieu dimanche et mardi prochain, 7 et 9 juin.

Voici, d'après Nick, de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois de juin :

D'après les éléments astronomiques, la direction et l'intensité des forces sidérales, le mois de juin présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes :

« La première et la troisième dizaine seront assez belles, notamment sur le Midi; la deuxième dizaine sera plus accidentée.

« Temps mixte, orageux, assez humide, principalement sur le Nord. Variations brusques; radiation solaire vive (2^e dizaine); nuits fraîches (1^{re} et 3^e dizaines); orages violents, particulièrement vers le « 7 », « 10 », « 14 », « 17 », « 24 ». « Grêle et ravines à craindre. Défaut d'humidité là où les grains orageux ne se produiront pas, surtout sur le Midi. Multiplicité des insectes.

« Dépression barométrique avec vent, grains ou orages, suivant les contrées. Vers le 2, lunestice austral; 7, quadrature (D. Q.), équiline ascendant; 10, périgée, « 14 », lunestice boréal, byzygie (N. L.).

conjonction de Mars ainsi que de Mercure; « 17 » conjonction de Vénus, 21, équiline descendant, quadrature (P. Q.), conjonction de Jupiter, solstice d'été, apogée; (25), quadrature de Mercure, 29, lunestice austral, syzygie (P. L.)
 » Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone; celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux gens de mer! »

Le gouvernement serait dans l'intention, paraît-il, de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à modifier la loi organique du notariat qui limite à l'étendue du ressort du tribunal de justice de paix l'exercice professionnel des notaires des communes autres que les villes où sont établis les cours d'appel ou les tribunaux de première instance.

Les officiers ministériels et les magistrats consultés à cet égard se seraient prononcés pour l'extension à l'étendue totale des cantons de la compétence des notaires de toutes les communes qui les composent; quelques autres auraient voulu conférer aux notaires seuls du chef-lieu le privilège d'instrumenter soit dans toute l'étendue des cantons, soit au moins dans toute la ville chef-lieu; mais la grande majorité aurait proposé l'adoption d'une troisième combinaison consistant à faire du chef-lieu un terrain neutre ouvert à l'exercice de tous les notaires urbains ou ruraux, en maintenant pour les autres parties des circonscriptions la séparation actuelle. D'après le *Journal des Débats*, le gouvernement se serait rallié à cette dernière solution.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 7 juin 1874.

A 8 HEURES 1/4 DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

- | | |
|---|-------------|
| 1. Ariane (marche)..... | H. BOUTHEL. |
| 2. Delphine (polka)..... | JACQUET. |
| 3. Béatrice (fantaisie sur l'opéra de Bellini)..... | E. MARIE. |
| 4. Le Danube bleu (valse)..... | J. STRAUSS. |
| 5. Le Tige (boléro)..... | MARIE. |
| 6. La Fille de M ^{me} Angot (quadrille)..... | CH. LÉCOQ. |

Faits divers.

Considérant que l'habitude nuisible de fumer et de priser tend constamment à augmenter parmi les jeunes gens, le gouvernement du Haut-Unterval a décidé de publier dans la *Feuille officielle* un arrêté qui menace d'une amende ceux qui, avant d'avoir accompli leur dix-huitième année, font usage du tabac.

Voilà un bon exemple à suivre par les gouvernements.

COQUILLES CÉLÈBRES.

On a souvent donné des collections de coquilles célèbres. La liste suivante est la plus complète de celles qui ont paru :

« Par dérision (décision) en date du... M. Eugène Simon a été nommé consul à Sydney. »

A la Chambre :

Un orateur s'adresse aux thieristes :

« Messieurs les députés (députés). »

Un membre de l'extrême gauche répond :

« Ah ça, voyous! (voyons). »

Conférence entre plusieurs membres de la gauche à propos de la décision prise par le général Chanzy :

« M. Crémieux a gardé pendant la séance un visage impossible (impassible). »

Sous le 4 septembre :

« Le conseil des monstres s'est rassemblé. — Pour : le conseil des ministres. »

Pendant la maladie de M. Michelet :

Le vieux continue, — pour : le mieux continue.

M. Gambetta avait dit dans son discours :

Accordez-moi un peu d'attention, je suis au bout de mes forces.

Le lendemain, un journal lui faisait dire :

« Je suis à bout de mes farces. »

A propos d'une fête :

« M. de Rémusat assistait à la fête et portait ses décorations en sautoir (sautoir). »

Dans la *Gazette des Tribunaux* :

« — On annonce la mort de M^{me} Marie,

qui a braillé (brillé) pendant vingt-cinq ans dans le barreau. »

Dans un journal financier :

« L'asthme de M. de Lesseps va bien; asthme pour isthme. »

Dans le panégyrique de la république par Sieyès, on trouve la faute suivante :

« J'ai abjuré la république, au lieu de j'ai adjuré. »

A propos d'une réunion qui avait lieu chez M. Glais-Bizoin, un journal dit :

« Une société nombreuse s'est réunie dans son chapeau (lisez château). »

A propos des dernières poésies de V. Hugo :

« Des chats (chants) harmonieux. »

On lit dans un traité d'histoire naturelle, écrit par un radical connu :

« L'auteur (l'autour) est un oiseau de la famille des buses. »

Au sujet d'un radical qui, contrairement aux principes républicains opposés à toute distinction de caste, — orne son nom de la particule, un journal dit :

« M... a toujours la même signature malgré la loi sur les pitres (titres). »

En parlant d'un discours prononcé par Sainte-Beuve, un compositeur fait dire au journaliste :

« Ici, le libre penseur ôte sa culotte, au lieu de sa calotte. »

En rendant compte d'un banquet offert par les radicaux lyonnais à M. Barodet, un journal disait :

« Une foule immense remplissait les abords de la salle. L'illustre Barodet prend place au milieu des gradins et est aussitôt accueilli par les plus vils applaudissements. »

Quelques mois après la révolution du 4 septembre, un préfet radical étant sorti sain et sauf d'une grosse maladie, le journal écarlate de l'endroit annonça en ces termes l'heureuse nouvelle aux frères et amis :

« Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que notre illustre préfet, le citoyen Pancordas, va beaucoup mieux. »

» L'appétit est revenu, et avec beaucoup de soins notre excellent administrateur aura bien vite repris ses forces. »

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 2 juin, à l'Agence Havas :

« Quinze à dix-huit orateurs, appartenant aux divers partis, sont inscrits pour parler aujourd'hui sur la loi électorale politique. On espère que quelques-uns renonceront à prendre la parole ou du moins réserveront leurs discours pour la 2^e délibération, qui, comme d'habitude, paraît devoir être la plus importante. »

» Il n'est pas probable que le ministre de l'intérieur intervienne aujourd'hui dans le débat. On pense qu'il attendra la deuxième délibération, à moins toutefois que des incidents imprévus ne l'amènent plus tôt à la tribune. »

» On annonce officieusement que le conseil d'Etat repousse le projet présenté par M. Magne pour équilibrer le budget et tendant à une augmentation d'un demi-décime sur les impôts indirects de l'enregistrement. »

» Le centre gauche attend de connaître les propositions du centre droit avant de prendre une décision touchant la ligne de conduite qu'il entend suivre. »

» Des pourparlers sont officiellement engagés entre les deux fractions parlementaires. Des conférences ont lieu entre M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Léon de Malleville pour opérer un rapprochement entre les deux réunions, mais les bases de l'arrangement ne sont pas encore arrêtées. »

» On croit que M. Ledru-Rollin prendra la parole aujourd'hui. »

On télégraphie de Londres qu'une tentative d'assassinat a été commise sur la personne du prince Edward de Saxe-Weymar. Le prince n'a pas été atteint.

L'auteur de cette tentative est, croit-on, un fou.

Pour les articles non signés : P. COURT.

Maison de la BELLE JARDINIÈRE de PARIS A ANGERS

70 et 72, Rue Saint-Laud, 70 et 72

AGRANDISSEMENT CONSIDÉRABLE DES MAGASINS

Grande AUGMENTATION dans l'assortiment des VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
PALETOTS, PANTALONS & GILETS

Magasins spéciaux pour VÊTEMENTS D'ENFANTS
et VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Nouveaux rayons de BONNETERIE, CHEMISERIE, CRAVATES
Articles de BAINS DE MER. — COUVERTURES de VOYAGE, etc., etc.
VÊTEMENTS de LIVRÉE

La Nouvelle Entrée DES MAGASINS EST AU N° 72, Rue Saint-Laud

MAGASINS AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET AU 1^{er} ÉTAGE.

